

230606-20

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 6 juin 2023 à 9 h
Réunion du 20 juin 2023 à 13 h 30

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES LE 6 JUIN 2023

Yves Bourgeois
Francis Bourgoin
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Pierrette Fortin
Monique Levesque

Xavier Robichaud
Gilles Roy, président
Simon Thériault
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

PERSONNE EXCUSÉE :

Gérard Poitras

PRÉSENCES LE 20 JUIN 2023

Francis Bourgoin
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Pierrette Fortin
Monique Levesque
Xavier Robichaud
Gilles Roy, président
Simon Thériault
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

PERSONNES EXCUSÉES

Yves Bourgeois et Gérard Poitras

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

Le président souhaite la bienvenue à Simon Thériault, représentant étudiant au sein du Comité.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts

18.1 Dossiers à l'étude (juin 2023)

18.2 Répertoire des cours

R : 01-230606-20

Jean-François Thibault, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 CPR-230403

R : 02-230606-20

Jean-François Thibault, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« Que le procès-verbal CPR-230403 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4.2 CPR-230412

R : 03-230606-20

Jean-François Thibault, appuyé par Pierrette Fortin, propose :

« Que le procès-verbal CPR-230412 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-230403

5.1 Modification mineure au Baccalauréat en science infirmière (doc. 11, 11A-12A, 11B-12B et 11C-12C/22-23)

Le président présente les réponses de l'ÉRSI aux diverses questions qui avaient été soulevées lors de la réunion du 3 avril.

Le Comité est à l'aise avec les réponses, toutefois il soulève quelques points mineurs qui seront examinés par le président à la suite de la réunion. Ces points sont les suivants :

- Est-ce possible de considérer le titre « Santé interculturelle » pour le cours SANT3433?
- Dans la description du cours SANT3433 (voir formulaire CPR-4), est-ce possible de remplacer le mot « client » par le mot « patient » (voir dernière ligne)?
- Dans le CPR-4 du cours SIN4801, on précise que les heures en classe sont de 1 h 15 par semaine. Certains membres s'interrogent vis-à-vis ce choix et se demandent pourquoi pas 1 heure par semaine ?
- Dans le CPR-4 du cours SIN2934, on précise que les heures cliniques sont de 180 heures. Les heures de simulation ont été enlevées. Est-ce possible de savoir pourquoi?
- Dans les objectifs du formulaire CPR-5, première puce, est-ce préférable d'écrire le mot « milieu » au singulier?
- Dans le CPR-7 (Banque de cours), que veut dire l'expression « Passerelle seulement »? Cette expression s'applique comment au regard du oui/non?

Le Comité est d'avis que ces points sont mineurs et peuvent être réglés par le président avant la publication du Répertoire. Si les réponses sont satisfaisantes, les propositions suivantes seront mises en vigueur.

R : 04-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en science infirmière. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de réponses satisfaisantes aux questions soulevées, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SANT3433 Santé interculturelle, SIN2934 Soins et acuité et SIN4801 Prép. examen autorisation. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

- Dans la feuille de route, 2^e année (printemps-été), on indique 7 crédits dans la parenthèse, toutefois l'on compte 6 crédits de cours sous la rubrique.

Pour la préparation des nouveaux formulaires, est-ce que le CPR-10 peut être mis à jour également?

Dès réception des nouveaux documents, si le tout est satisfaisant, le Comité des programmes accepte de procéder avec un vote électronique.

SUIVI : FSSSC

Note – Suivi du procès-verbal du 6 juin 2023 : le Comité des programmes examine les ajustements effectués au rapport de modifications du programme (passerelle) (correspondance du 7 juin, document 11C-12C/22-23) et manifeste son accord. Tout est en règle en ce 20 juin 2023.

R : 09-CPR-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire menant au programme modifié du Baccalauréat en science infirmière afin que le cours SIN4801 Prép. examen autorisation y soit inclus. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SIN2853 Intro : Science infirmière et SIN 2952 Soins : Science infirmière. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours SIN2653 Intro : Science infirmière et SIN2752 Soins : Science infirmière. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

R : 12-CPR-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline SINF. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

6. VALIDATION DE CONTENU DE COURS AUTOCHTONE (doc. 31/22-23)

Le président rappelle les éléments de la lettre du 28 mars 2023 de la responsable réseau des affaires autochtones, Pierrette Fortin. Le président indique que les membres du Comité Mawiomi ont discuté de la question de la validation des contenus de cours autochtones par des personnes autochtones par le biais du plan de cours. Le Comité Mawiomi rappelle qu'une approche inclusive, consciente et respectueuse sera de mise.

Le Comité Mawiomi suggère que le Comité des programmes mette sur pied un sous-comité qui aura comme mandat d'approuver le plan de cours avec un contenu autochtone et celui portant sur des thématiques autochtones. Ceci inclut la validation des références bibliographiques.

Le président ouvre la discussion. Plusieurs points sont soulevés dont les suivants :

- Dans les universités canadiennes, plusieurs ont des comités similaires qui se penchent sur les contenus autochtones.
- La liberté académique doit être protégée.
- Il faut travailler dans un esprit de collaboration et d'inclusion.
- Le nouveau comité devra développer un mandat, des attributions, sa composition et le mécanisme de nomination des membres.

Un membre demande si des consultations ont été faites auprès des associations professorales. Mme Fortin indique que ceci n'a pas été fait. Elle rappelle que ce projet est à ses premiers pas.

Un membre demande si tous les cours doivent être filtrés par ce nouveau comité. Est-ce que certains cours (ex. chimie, physique, informatique) nécessitent ce filtrage? Comment choisir les cours? Les cours avancés seront-ils filtrés également? Faut-il trouver une juste limite?

Lors de la discussion, plusieurs membres sont d'avis qu'il serait de bon aloi d'examiner davantage la question. Le Comité des programmes souhaite que le VRER mette sur pied un comité qui aura le mandat d'examiner le dossier, de développer des attributions et un mandat et de définir les orientations que l'Université souhaite prendre.

Suivi : VRER

7. MODIFICATION DE LA MINEURE EN TRADUCTION (doc. 33/22-23)

Le président présente les modifications proposées à la mineure en traduction. Il s'agit de rendre conforme la structure du programme au règlement universitaire en exigeant 9 crédits de cours 3000-4000.

R : 13-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la mineure en traduction afin que celle-ci exige 9 crédits de cours comme l'exige le règlement. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

8. MODIFICATION À LA MAÎTRISE ÈS ARTS (TRAVAIL SOCIAL) (doc. 34/22-23)

Le président explique que l'on propose l'ajout d'un cours d'études dirigées (cours à option) et la mise à jour des conditions d'admission. Cette proposition est en lien avec une recommandation du processus d'évaluation des programmes, soit d'explorer les modalités de l'offre de cours optionnels afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

Au sujet des conditions d'admission, l'on propose d'éliminer un paragraphe qui est un duplicata des règlements universitaires.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 14-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la maîtrise en travail social. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours TSOC6500 Études dirigées. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

R : 16-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Conformément à la décision du Sénat académique, que le Comité des programmes accepte la nouvelle présentation du libellé quant aux conditions d'admission en lien avec la mise à niveau du règlement universitaire 22.1. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

9. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS TOUCHANT L'INTERRUPTION DES ÉTUDES (doc. 35/22-23)

Le président présente une proposition de modification des règlements universitaires (1^{er} cycle et études supérieures), modification qui est en lien avec l'interruption des études.

Il s'agit ici de simplifier le processus de départ et de retour pour les étudiantes et étudiants qui envisagent une pause durant leur parcours universitaire. La question d'interruption des études est de plus en plus complexe puisqu'elle entraîne des répercussions sur le permis d'études pour les étudiantes et les étudiants internationaux, ainsi que sur l'éventuelle demande de permis de travail postdiplôme.

Plusieurs articles sont touchés. Le VRER présente les modifications proposées.

Les points suivants sont soulevés :

- Une définition de l'expression « congé autorisé » est proposée.
- Un formulaire d'avis de départ (outil de travail) est proposé. Sur ce point, on demande que, en plus de la direction, les professeures et professeurs soient avisés des départs.
- Quel est l'incitatif de remplir le formulaire? Doit-on retenir quelque chose? Il se peut que la logistique soit difficile à gérer.

Le Comité note que les motifs du départ ne s'avèrent pas le point central du projet en tant que tel; cela dit, ils font partie du processus.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 17-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements touchant l'interruption des études, soit les règlements de 1^{er} cycle 1.12.8, 7.1, 10.6, 10.6.1, 10.6.2, 10.6.3, 10.6.4, 10.6.5, 10.6.6, 10.7.1, 10.7.2, 10.7.3, 25, 25.1 et le règlement général 2a, ainsi que l'ajout des règlements 7.2, 7.3, 10.7.4, 10.7.5, 25.2 et 25.3. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

10. CRÉATION DE MICROPROGRAMMES DE 2^E CYCLE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE (doc. 36/22-23)

10.1 Création du microprogramme de 2^e cycle en intelligence artificielle

Le VRER présente la proposition de création de deux microprogrammes, le premier en intelligence artificielle et le second en sciences des données. Le VRER indique que les thématiques sont d'actualité. La création de ces deux microprogrammes entraîne la création de 7 nouveaux cours ayant le sigle FSCI.

Le Comité de programme discute longuement de la demande. Il s'agit des premiers microprogrammes qui seront offerts à l'Université. Plusieurs membres sont d'avis que le concept d'un microprogramme revient à glaner ensemble des cours existants pour former un microprogramme. Le projet proposé exige la création de 7 nouveaux cours de niveau 6000. Il semble y avoir un décalage.

Le Comité note que les programmes sont offerts aux professionnelles et professionnels par l'entremise de la Formation continue. Le Comité note les points suivants :

- Les cours exigent des préalables. Une propédeutique pourrait s'avérer nécessaire.
- Les nouveaux cours ne figurent pas dans les programmes de 2^e et/ou 3^e cycle.
- Les microprogrammes ne sont pas « diplômants ».

Le Comité des programmes note que l'on utilise des mots comme « connaître » et « comprendre » au sein des objectifs de cours. Selon plusieurs membres, ces mots sont d'un bas niveau d'apprentissage. Ces mots se retrouvent dans les cours FSCI6201, FSCI6210, FSCI6211, FSCI6212, FSCI2220, FSCI6221 et FSCI6222. L'expression « Savoir faire quelque chose » est également de bas niveau selon plusieurs membres (voir le cours FSCI6221).

Par ailleurs, le cours FSCI6220 propose 12 objectifs de cours. Ceci est trop long selon certains membres.

Les membres discutent également du sondage. Celui-ci propose des questions en lien avec un intérêt par rapport à un programme de Maîtrise en intelligence artificielle et gestion des données. Les gens notent que l'intérêt est présent.

À ce titre, un membre demande si l'on ne devrait pas parler d'intelligence augmentée plutôt que d'intelligence artificielle.

Des membres soulignent l'importance d'avancer dans ce domaine en termes de programmation. La formation proposée est un pas vers une nouvelle direction, vers de nouvelles personnes étudiantes. Le sujet est important et d'actualité. Cela dit, des membres notent que les cours ne peuvent être crédités dans des programmes d'études avancées. D'autres demandent si un plan financier s'avère nécessaire.

On fait remarquer que le microprogramme n'est pas présenté au Sénat académique. La décision finale appartient au Comité des programmes.

AJOURNEMENT

Le Comité des programmes ajourne ses travaux à midi. Une réunion extraordinaire aura lieu avant la fin juin pour compléter l'ordre du jour.

REPRISE DES TRAVAUX

Le Comité des programmes reprend ses travaux le 20 juin 2023, complète l'ordre du jour et étudie quelques dossiers supplémentaires.

Invité : Francis LeBlanc, vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche

Le Comité reprend son étude du point 10.1. Le Comité note qu'une correspondance du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines a été reçue. Cette correspondance indique que l'Université a reçu un financement par l'entremise de l'entente PLEIADE (APÉCA) pour offrir des cours en intelligence artificielle. Le VRARH ajoute dans sa lettre que le programme sera autoportant.

M. Francis LeBlanc indique que le dossier est à l'étude à la FESR depuis un certain temps. Il s'agit de trouver les moyens de fédérer les forces en informatique, en ingénierie, en santé, en finance et autres. M. LeBlanc indique que la Province du Nouveau-Brunswick appuie le projet. Il rappelle que la Formation continue appuie aussi le projet. M. LeBlanc souhaite que les deux programmes puissent être lancés cet automne.

M. LeBlanc confirme que la prochaine étape serait le développement d'un diplôme ou d'un certificat dans ces domaines. Il confirme également que les cours seront offerts à temps partiel.

M. LeBlanc répond à plusieurs questions portant sur les CES, le lieu d'hébergement des cours, la formation professionnelle dans son ensemble et les besoins de la société. On indique que le CES doit s'occuper du contenu des cours et de la qualité des cours.

Globalement, à la lumière des deux propositions, les membres sont d'avis qu'il faut aller de l'avant avec ces projets, non pas en raison du financement assuré, mais surtout en raison des liens intéressants avec l'épanouissement de notre société.

Suggestions du CPR

Plusieurs membres indiquent qu'il serait sage de mettre sur pied un comité de réflexion qui pourrait se pencher sur la question d'offrir des microprogrammes de 1^{er} cycle.

Par ailleurs, le Comité note que l'on crée un précédent en adoptant des cours qui pourraient, plus tard, être utilisés dans un programme de maîtrise. Des membres soulignent le fait que l'on crée l'environnement dans lequel les microprogrammes seront créés. Sommes-nous cohérents avec nos pratiques habituelles? Sommes-nous à l'aise avec cette procédure? Sommes-nous plus flexibles en raison du financement? On rappelle que le sigle FSCI va au-delà de la discipline. Il serait bien de réfléchir sur ces questions également.

Enfin, le Comité des programmes est d'avis qu'il faut relancer le débat sur le sujet des microprogrammes au Sénat académique.

R : 22-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline FSCI. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

11. MODIFICATION AUX COURS ADFI4520 ET ADGO3461 (DOC. 37/22-23)Modifications mineures

- Pour le cours ADGO3461 : il faut éliminer le mot « EXCEL » et retravailler la phrase.
- Pour le cours ADGO3461 : lire « logiciels obligatoires ».
- Préciser les destinataires pour le cours ADGO3461.

R : 23-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours ADFI4520 Institutions financières et ADGO3461 Statistique en gestion. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

12. ABOLITION DES CERTIFICATS EN ENSEIGNEMENT AUX ÉLÈVES MALENTENDANTS ET EN DÉFICIENCE VISUELLE (doc. 38/22-23)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la proposition d'abolition des certificats de 2^e cycle en enseignement aux élèves malentendants et en déficience visuelle.

Le VRER explique que ces programmes n'ont pas été offerts depuis 20 ans. De plus, l'expertise professorale pour offrir les cours n'est plus disponible.

Le VRER indique que la FESR et la Formation continue ont donné leur appui à l'abolition de ces deux programmes.

Ainsi, plusieurs cours seront abolis et les programmes seront abolis.

Le Comité des programmes discute du dossier. Une discussion s'ensuit sur l'offre de ce genre de programmes dans la région. On note que des programmes similaires ont été offerts en anglais en Nouvelle-Écosse au cours des dernières années.

La réflexion fait ressortir les questions suivantes :

- Qui s'occupe d'offrir cette formation en français dans la région?
- Est-ce que nous pouvons avoir un microprogramme portant sur l'inclusion?
- Est-ce que nous pouvons pousser la réflexion afin de voir comment l'on peut offrir une formation pertinente, adaptée, modernisée, qui prépare des professionnelles et professionnels à ce domaine spécialisé?
- Est-ce que les cours offerts au baccalauréat préparent les étudiantes et les étudiants pour ce domaine spécialisé?
- Doit-on repartir à zéro et revoir ce que l'on peut offrir dans ce domaine?

Le Comité des programmes encourage la Faculté des sciences de l'éducation et la Formation continue à explorer les possibilités d'offrir un microprogramme ou une formation plus pointue dans ces domaines.

Cela dit, le Comité des programmes est d'avis que les programmes à l'horaire sont dépassés et que l'on doit procéder à leur abolition.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 24-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification l'abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

R : 25-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification l'abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

R : 26-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : EDUC6430 L'élève en difficulté, EDUC6441 Audiologie et enseignement, EDUC6442 Enseignement de la parole, EDUC6443 Enseignement du langage, EDUC6444 Enseignement des habiletés auditives, EDUC6451 Fonctionnement de la vision, EDUC6452 Orientation et mobilités, EDUC6453 Didactique du braille et EDUC6454 Réadaptation visuelle. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

R : 27-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline EDUC. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

13. MODIFICATION AU M.B.A. (À TEMPS PARTIEL) (doc. 39/22-23)

Le Comité des programmes examine la proposition de création de trois cours dans le programme de MBA à temps partiel, dont deux cours seraient offerts par les campus d'Edmundston et de Shippagan (double siglé). Les cours portent sur (1) Gestion d'équipe de projet, (2) Développement durable milieux côtiers et forêts et (3) Dimension humaine en ressources naturelles.

Le VRER indique que ce projet est en réflexion depuis plusieurs années. Il est en lien avec des projets de médiatisation de cours. Notons également que des fonds sont disponibles pour le développement de ces cours.

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- Les titres des cours sont longs et difficiles à saisir. Socrate ne permet pas le titre au complet dans son système. On propose le développement de lignes directrices afin de trouver un moyen d'avoir des titres plus intéressants et accrocheurs.
- Le titre du cours 6103 pourrait être *Dév. dur. des ressources naturelles*.
- Il semble que ces cours pourraient être adoptés sans un double sigle.
- La Charte ne tient pas compte de l'évolution de l'Université; il faut trouver des moyens d'avancer pour développer la foresterie et les zones côtières.

Le Comité des programmes souhaite que l'on développe une entente de collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) sur la question de l'environnement et les cours offerts dans le domaine afin d'assurer une livraison de cours optimale. Ceci permettrait de mieux saisir les nuances en lien avec la Charte, sans avoir à l'ouvrir. Les rôles des constituantes (définis dans la Charte) sont appelés à évoluer, toutefois il serait sage de cadrer davantage cette évolution.

Le Comité des programmes note que les cours seront sous la responsabilité du campus de Moncton.

R : 28-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel), étant entendu qu'une entente sera élaborée par la FESR. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

R : 29-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADM16200 Gestion d'équipe de projet, GIZC6103/ADM16103 Dev dur milieux côtier et for et RESN6873/ADM16873 Dimension humaine en Res. nat., étant entendu qu'une entente sera élaborée par la FESR. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

R : 30-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ADMI, GIZC6103/ADM16103 et RESN6873/ADM16873, étant entendu qu'une entente sera élaborée par la FESR. »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

Suivi : FESR

14. MODIFICATION AUX COURS GCIV, GELE ET GMEC (doc. 40/22-23)

Le VRER présente le dossier. La Faculté d'ingénierie a révisé de nombreux cours. Les objectifs, ainsi que les descriptions de cours, ont été réexaminés.

Le Comité des programmes note que le travail est considérable, toutefois les points suivants sont notés :

- Les cours de stages se ressemblent au niveau de la description et des objectifs. Le Comité ne saisit pas la gradation du bloc de cours (stages) dans les sigles CGIC, GELE et GMEC.
- Le mot « connaître » est utilisé à plusieurs reprises dans les objectifs. Ceci correspond à un niveau plus bas en termes d'objectifs.

Le Comité des programmes réfère la Faculté à la banque de cours du programme de MBA (coop) où l'on voit la gradation dans la description des stages. Le Comité des programmes souhaite que ce genre de gradation soit présente dans les descriptions de cours.

R : 31-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours GCIV2010/GMEC2010 Statique, GCIV3110 Matériaux de construction, GCIV3210 Concepts des structures, GCIV3410 Sciences de la terre, GCIV4011 Développement durable et ing., GCIV5040 Techniques de génie civil, GCIV5410 Géologie de l'ingénieur, GELE1012 Outils d'ingénierie, GELE3113 Systèmes électroniques, GELE3131 Mesures et instrumentations, GELE3422 Microprocesseurs, GELE4132 Asservissements linéaires, GELE4221 Machines électriques, GELE4244 Électronique industrielle I, GELE4700 Projet de génie électrique II, GELE5019 Automatisation industrielle, GELE5312 Réseaux intelligents, GELE5322 Conception numérique avancée, GELE5340 Circuits ITGE (VLSI), GELE5521 Communications sans fil, GELE5584 Communications numériques, GMEC1013 Dessin et conception en ing., GMEC3230 Mécanique des solides, GMEC3601 Mécanique des fluides, GMEC4282 Design et fabrication, GMEC4420 Transfert de chaleur, GMEC4430 Conversion d'énergie, GMEC4502 Mécatronique, GMEC5440 Chauffage et climatisation et GMEC5970 Projet de génie mécanique. »

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté d'ingénierie

15. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN SCIENCES PHYSIQUES (doc. 41/22-23)

Le VRER présente le dossier. Il indique que la Faculté des sciences propose des ajouts à la banque de cours pour bonifier l'offre des cours offerts au 3^e cycle. De plus, des nouveaux cours sont proposés pour actualiser la banque de cours. La Faculté propose aussi de modifier les exigences de passage accéléré au doctorat en sciences physiques.

Des modifications mineures sont proposées aux objectifs de divers cours. Ceux-ci sont faits à l'amiable par le CPR.

- CPR-4 – cours ASTR6043, dans les objectifs, première puce, il faut enlever le mot « savoir » et commencer la phrase avec le mot « Expliquer ». Il faut aussi enlever « vus en cours » à la fin de la phrase.
- CPR-4 – cours PHYS6433, dans les préalables, il faut enlever l'expression « ou son équivalent ».
- CPR-4 – cours PHYS6433, dans les objectifs, 2^e puce, il faut enlever « se rappeler comment on » et remplacer par le mot « dériver »
- CPR-5 – cours PHYS6523, dans les objectifs, 3^e puce, enlever l'expression « savoir faire » et remplacer par « faire ».

R : 36-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours PHYS6043 Astrophysique stellaire. »

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

R : 37-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours des disciplines ASTR et PHYS. »

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

Suivi : VRER (Développement de formations)**16. MODIFICATION AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES EN MUSIQUE (doc. 42/22-23)**

Le VRER indique que le Département de musique de la FASS souhaite apporter une modification aux titres des cours MUSI1081 et MUSI1082 afin de les distinguer de certains cours du programme de B. Mus.

De plus, on note que les deux cours d'initiation au clavier ne peuvent être reconnus comme cours au choix dans le cadre des programmes de B. Mus.

R : 38-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Certificat d'études préparatoires en musique. »

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

R : 39-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : MUSI1071 Initiation au clavier I et MUSI1072 Initiation au clavier II. »

Vote sur R39

unanime

ADOPTÉE

R :40-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours MUSI1081
Connaissance du clavier I et MUSI1082 Connaissance du clavier II. »*

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

R : 41-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à
la banque de cours de la discipline MUSI. »*

Vote sur R41

unanime

ADOPTÉE

**17. MODIFICATION AU BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (GÉNÉRAL) ET AU
BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (INTERPRÉTATION) (Doc. 43/22-23)**

Le VRER présente les modifications proposées au Baccalauréat en musique (général) et au Baccalauréat en musique (interprétation).

Globalement, les modifications font suite à des changements proposés par la Faculté des sciences de l'éducation à l'ensemble de ses programmes de formations combinés, y compris le B. Mus.-B. Éd. La Faculté souhaite améliorer la flexibilité des parcours de ses étudiantes et étudiants en organisant les cours en bloc de 3 crédits. Plusieurs cours passeront de 2 crédits à 3 crédits. Il y a des exceptions.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 42-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au
profil du Baccalauréat en musique (général) et au Baccalauréat en musique
(interprétation). »*

Vote sur R42

unanime

ADOPTÉE

R : 43-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : MUED1011 Pédagogie de la musique vocale, MUED1012 Péd.-musique au primaire I, MUED2011 Pédagogie des percussions, MUED2022 Pédagogie des cuivres, MUED3011 Pédagogie des bois, MUED3012 Péd.-musique instrumentale, MUED4011 Péd.-musique au primaire II et MUED4013 Principes en éd. musicale. »

Vote sur R43

unanime

ADOPTÉE

R : 44-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : MUED1001 Pédagogie-musique vocale, MUED1002 Péd. de la musique au primaire I, MUED2001 Pédagogie des percussions, MUED2002 Péd.-musique instrumentale, MUED3001 Pédagogie des bois, MUED3002 Péd.-musique instrumentale, MUED4001 Péd. de la musique au primaire II et MUED4003 Fondements en éducation musicale. »

Vote sur R44

unanime

ADOPTÉE

R : 45-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline MUED. »

Vote sur R45

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATION DU PRÉALABLE DE TROIS COURS SCPO (doc. 44/22-23)

Le Comité des programmes examine le dossier. Une modification est proposée dans les objectifs des trois cours comme suit :

- 2^e puce, remplacer « utiliser » par le mot « développer ».

Par ailleurs, notons les modifications spécifiques dans les objectifs des trois cours :

- Cours SCPO3013 : 3^e puce, il faut enlever le mot « étudiés » à la fin de la phrase et ajouter « des textes dans les domaines de la politique canadienne et de l'administration publique ».
- Cours SCPO3023 : 3^e puce, il faut enlever le mot « étudiés » à la fin de la phrase et ajouter « des textes dans les domaines de l'analyse politique et de la pensée politique ».

- Cours SCPO3033 : 3^e puce, term faut enlever le mot « étudiés » à la fin de la phrase et ajouter « des textes dans les domaines des relations internationales et de la politique comparée ».

Note : Un membre indique qu'il aurait aimé recevoir la feuille de route.

R : 46-230606-20

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SCPO3013 Lectures dirigées I, SCPO3023 Lectures dirigées II et SCPO3033 Lectures dirigées III. »

Vote sur R46

unanime

ADOPTÉE

19. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-221003**

19.1 **Modification au Baccalauréat en sciences de Kinésiologie (2A/22-23)**

Le Comité des programmes note que la lettre du directeur de l'École de kinésiologie et de loisir indique que l'École est favorable à plusieurs suggestions du Comité des programmes. Cela dit, les documents CPR-2, CPR-10 et CPR-11 ne reflètent pas ces changements. Le Comité souhaite que l'on procède à la correction des formulaires.

Suivi : FSSSC

20. **AFFAIRES NOUVELLES**

20.1 **Remerciements**

Le président remercie chaleureusement Mme Pierrette Fortin, doyenne des Études au campus d'Edmundston, qui termine son deuxième mandat au sein du Comité. Pendant 10 ans, Mme Fortin a apporté connaissance, sagesse et réflexion de haut calibre aux travaux du CPR. Le Comité manifeste son appréciation. Merci beaucoup!

Le président remercie chaleureusement Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale, qui siège au sein du Comité des programmes depuis 19 ans. Il souligne la contribution de Mme Castonguay au niveau de sa connaissance des programmes, des procédures et des règlements universitaires. Le Comité manifeste son appréciation. Merci beaucoup!

20.2 **Répertoire des cours**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

21. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est à déterminer.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.


Lynne Castonguay, secrétaire générale

Remerciements au Comité des programmes

Chers membres,

Je signe aujourd'hui mon dernier procès-verbal du Comité des programmes. À tous les présidents du CPR (Neil Boucher, André Samson et Gilles Roy), les registraires (Suzanne LeBlanc, Pascal Robichaud et Stéphanie Wheaton) et à tous les membres du Comité qui au fil des ans sont devenus des personnes amies, mes sincères remerciements. J'en garde un précieux et impérissable souvenir.

Lynne